

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LA ZONE 110.

AVIS EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL TIENDRA UNE SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION QUANT À L'OBJET ET AUX CONSÉQUENCES DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : «RÈGLEMENT NUMÉRO 434-17-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE 110 (MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE)».

Celui-ci a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015. Il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est d'enlever la marge de recul avant maximale pour la zone 110 qui est actuellement à 9 mètres. Il n'y aurait donc plus de marge de recul avant maximale à respecter.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 2 février 2015 à 19 h 50** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Jude, ce 13 janvier 2015.

La directrice générale,



Nancy Carvalho